

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V 68 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu dédié à l'accès aux droits des femmes en hommage à Simone Iff.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Simone Iff fut en première ligne des combats pour l'émancipation des femmes et leur droit à disposer de leur corps ;

En 1971, elle participe activement à l'élaboration du « Manifeste des 343 » qui fera la une du Nouvel Observateur le 5 avril 1971. Dans ce manifeste, ces femmes déclaraient publiquement avoir avorté et donc avoir enfreint la loi de 1920. Elles réclamaient alors le libre accès aux moyens de contraception et l'avortement libre ;

A partir de 1973 jusqu'en 1980, Simone Iff fut la présidente du Mouvement français du Planning familial. Elle y développa l'information sur la contraception et la sexualité au sein des centres du planning ;

C'est sous sa présidence que le planning participe à la création du MLAC (le Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception), qui œuvrera activement pour la légalisation de l'IVG jusqu'au vote de la loi Veil en 1975. En effet, le MLAC regroupait environ 300 comités en France. Ces comités tenaient des permanences pour organiser illégalement les avortements sur place ou les départs à l'étranger ;

En 1981, Simone Iff devient conseillère technique au sein du Cabinet d'Yvette Roudy, Ministre aux Droits des Femmes, qu'elle fréquente depuis longtemps. Elle y obtient le remboursement de l'avortement, voté en 1982, et se bat pour que des places suffisantes soient réservées pour les interruptions volontaires de grossesse en hôpital. A partir de 1986, elle participe à l'animation du Collectif féministe contre le viol. Elle fait partie de ces féministes grâce à qui les Françaises d'aujourd'hui peuvent vivre ce qui n'était qu'un slogan à l'époque : « Un enfant si je veux, quand je veux » ;

Considérant le devoir de mémoire des actrices qui ont contribué à faire évoluer les droits des femmes et par là même à faire évoluer toute la société ;

Considérant la délibération « Femmes victimes de violence : hébergement et accès au logement », votée à l'unanimité par le Conseil de Paris en février 2015 ;

Sur proposition de M. Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu-e-s du groupe communiste-Front de gauche,

Emet le vœu :

Qu'une structure d'hébergement dédiée à l'accueil des femmes victimes de violence soit nommée Simone Iff.